



VERSEMENT 1250 W

Description globale : Décisions judiciaires en matière correctionnelle et justice des mineurs

Dates extrêmes : 1895 - 1970

Importance matérielle : 123 articles ; 7,30 ml

Service producteur : Tribunal correctionnel de Troyes ; Tribunal pour enfants de l'Aube

Service versant : Tribunal de Grande Instance, Troyes

Date d'entrée : octobre 1999

Communicabilité maximum : 100 ans

Début communicabilité : Immédiate

Fin communicabilité : 01.01.2070

Date de rédaction du bordereau : octobre 2000

N° d'entrée : 52840

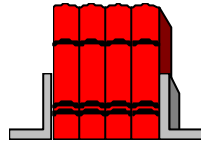
Cote de l'inventaire : 1AD10 779

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 2000 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

Ce versement, effectué par le Tribunal de Grande Instance de Troyes, comporte les minutes de jugements, en audience publique ou en Chambre du Conseil, du Tribunal correctionnel de Troyes ainsi que celles du Tribunal pour enfants de l'Aube.

Ces dernières minutes sont reliées, pour l'ensemble de l'année civile, avec le volume du mois de décembre du Tribunal correctionnel. C'est pourquoi ces volumes ne seront communicables qu'à l'expiration d'un délai de 100 ans car les jugements concernant les mineurs ne sont pas rendus en public (loi n° 79-18 sur les archives).

Le Tribunal correctionnel est une formation du Tribunal de Grande Instance, composée de trois magistrats, un président ou un vice-président et deux juges. Le siège du ministère public est tenu par le Procureur de la République ou l'un de ses substituts. Enfin, un greffier complète la formation du Tribunal correctionnel.

Il est compétent pour tous les délits et, exceptionnellement, pour des contraventions ainsi que pour l'action civile exercée par une victime.

La règle de la triple compétence s'applique au Tribunal correctionnel : lieu du délit, résidence du prévenu ou lieu d'arrestation.

Le Tribunal pour enfants est composé de trois magistrats. Son président est le juge des enfants. Quant aux deux assesseurs, il s'agit de magistrats non professionnels. Il existe au moins un tribunal par département, installé généralement au chef-lieu. La règle de la triple compétence s'applique également au Tribunal pour enfants.

Il peut juger les délits ou contraventions de 5^{me} classe commis par les mineurs de moins de 18 ans ainsi que les crimes des mineurs de moins de 16 ans. Selon que le mineur est âgé de plus ou moins de 13 ans, il peut prononcer soit des mesures d'assistance éducative, soit de véritables peines si les circonstances et la personnalité du mineur paraissent l'exiger.

Pour des raisons de protection du mineur, les audiences se déroulent en présence d'un nombre restreint de personnes, (témoins, proches, parents, membres du barreau...). De plus, toute publicité par voie de presse, des débats ou de la décision, est pratiquement interdite.



PLAN DU BORDEREAU

N° Articles	Description	Dates extrêmes
1 – 3	Transcription d'actes officiels	1895 - 1970
4 - 117	Tribunal correctionnel de Troyes : jugements	1956 - 1969
	Tribunal pour enfants de l'Aube : ordonnances	
118 – 123	Tribunal pour enfants de Troyes : jugements	1964 - 1969

1250 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi- cabilité
1 – 3	Transcriptions d'actes officiels	1895 - 1970	
1	Transcriptions des prestations de serments des professions réglementées	1895 - 1970	
2	Transcriptions de dispense d'âge pour le mariage : registre	1914 - 1946	
3	Transcriptions de diplômes des professions médicales : registre	1937 - 1961	
4 - 117	Tribunal correctionnel de Troyes : jugements Tribunal pour enfants de l'Aube : ordonnances	1956 - 1969	
4	Janvier – février	1956	
5	Mars – mai	«	
6	Juin	«	
7	Juillet – octobre	«	
8	Novembre – décembre ¹	«	01.01.2057
9	Janvier – février	1957	
10	Mars – juin	«	
11	Juillet – octobre	«	
12	Novembre – décembre ²	«	01.01.2058
13	Janvier – mars	1958	
14	Avril – juin	«	
15	Juillet – octobre	«	
16	Novembre – décembre ³	«	01.01.2059
17	Janvier – mars	1959	
18	Avril – mai	«	
19	Juin – septembre	«	
20	Octobre – novembre	«	
21	Décembre ⁴	«	01.01.2060
22	Janvier – février	1960	
23	Mars – avril	«	
24	Mai	«	
25	Juin – juillet	«	
26	Août – octobre	«	
27	Novembre	«	
28	Décembre ⁵	«	01.01.2061

¹ Le volume du mois de décembre comprend en deuxième partie les ordonnances rendues par le Tribunal pour enfants de Troyes pour l'ensemble de l'année.

² Idem.

³ Idem.

⁴ Idem.

⁵ Idem.

1250 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi-cabilité
4 - 117	Tribunal correctionnel de Troyes : jugements Tribunal pour enfants de l'Aube : ordonnances (suite)	1956 - 1969	
29	Janvier	1961	
30	Février	«	
31	Mars	«	
32	Avril	«	
33	Mai	«	
34	Juin - septembre	«	
35	Octobre	«	
36	Novembre	«	
37	Décembre ⁶	«	01.01.2062
38	Janvier – 2 février	1962	
39	Février	«	
40	Mars – avril	«	
41	Mai	«	
42	Juin ⁷	«	
43	Juillet – septembre	«	
44	Octobre ⁸	«	
45	Novembre	«	
46	Décembre ⁹	«	01.01.2063
47	Janvier	1963	
48	Février	«	
49	Mars – avril	«	
50	Mai	«	
51	Juin – juillet ¹⁰	«	
52	Août – octobre ¹¹	«	
53	Novembre	«	
54	Décembre ¹²	«	01.01.2064
55	Janvier	1964	
56	Février	«	
57	Mars	«	
58	Avril ¹³	«	
59	Mai	«	
60	Juin	«	

⁶ Le volume du mois de décembre comprend en deuxième partie les ordonnances rendues par le Tribunal pour enfants de Troyes pour l'ensemble de l'année.

⁷ Volume dérelié.

⁸ Idem.

⁹ Idem. Le volume du mois de décembre comprend en deuxième partie les ordonnances rendues par le Tribunal pour enfants de Troyes pour l'ensemble de l'année.

¹⁰ Volume dérelié.

¹¹ Idem.

¹² Le volume du mois de décembre comprend en deuxième partie les ordonnances rendues par le Tribunal pour enfants de Troyes pour l'ensemble de l'année.

¹³ Volume dérelié.

1250 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi- cabilité
4 - 117	Tribunal correctionnel de Troyes : jugements Tribunal pour enfants de l'Aube : ordonnances (suite)	1956 - 1969	
61	Juillet – septembre ¹⁴	1964	
62	Octobre	«	
63	Novembre ¹⁵	«	
64	Décembre	«	
65	Janvier ¹⁶	1965	
66	Février ¹⁷	«	
67	Mars	«	
68	Avril	«	
69	Mai ¹⁸	«	
70	Juin ¹⁹	«	
71	Juillet – septembre	«	
72	Octobre	«	
73	Novembre ²⁰	«	
74	Décembre	«	
75	Janvier	1966	
76	Février	«	
77	Mars	«	
78	Avril ²¹	«	
79	Mai ²²	«	
80	Juin ²³	«	
81	Juillet – septembre	«	
82	Octobre	«	
83	Novembre	«	
84	Décembre	«	
85	Janvier	1967	
86	Février ²⁴	«	
87	Mars ²⁵	«	
88	Avril	4 - 14 avril	
89	Idem.	18 - 27 avril	
90	Mai	2 – 17 mai	

¹⁴ Volume dérelié.

¹⁵ Idem.

¹⁶ Volume dérelié.

¹⁷ Idem.

¹⁸ Idem.

¹⁹ Idem.

²⁰ Idem.

²¹ Volume dérelié.

²² Idem.

²³ Idem.

²⁴ Volume dérelié.

²⁵ Idem.

1250 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi- cabilité
4 - 117	Tribunal correctionnel de Troyes : jugements Tribunal pour enfants de l'Aube : ordonnances (suite)	1956 - 1969	
91	Idem. ²⁶	31 mai – 1er juin 1967	
92	Juin ²⁷	3 – 17 juin	
93	Idem.	20 – 27 juin	
94	Juillet – septembre	1967	
95	Octobre	«	
96	Novembre	«	
97	Décembre	«	
98	Janvier	1968	
99	Février ²⁸	«	
100	Mars ²⁹	«	
101	Avril	«	
102	Mai ³⁰	«	
103	Juin	«	
104	Juillet – septembre	«	
105	Octobre	«	
106	Novembre ³¹	«	
107	Décembre	«	
108	Janvier	1969	
109	Février	«	
110	Mars	«	
111	Avril	«	
112	Mai	«	
113	Juin ³²	«	
114	Juillet – septembre	«	
115	Octobre	«	
116	Novembre	«	
117	Décembre ³³	«	
118 - 123	Tribunal pour enfants, Troyes : jugements	1964 - 1969	
118	Année 1964 ³⁴		01.01.2065
119	Année 1965		01.01.2066
120	Année 1966 ³⁵		01.01.2067
121	Année 1967		01.01.2068
122	Année 1968 ³⁶		01.01.2069

²⁶ Idem.

²⁷ Idem.

²⁸ Volume dérelié.

²⁹ Idem.

³⁰ Idem.

³¹ Idem.

³² Idem.

³³ Idem.

³⁴ Volume dérelié.

³⁵ Idem.

123	Année 1969		01.01.2070
-----	------------	--	------------